

L'UNION EUROPÉENNE ET LA LUTTE ANTITERRORISTE AU PRISME TRANSATLANTIQUE¹

PAR

JOLYON HOWORTH²

Depuis le 11 septembre 2001, l'Union européenne (UE) se trouve confrontée, au même titre que les Etats-Unis, à un nouveau type de menace : le terrorisme islamiste, organisé à l'échelle planétaire par un réseau d'acteurs non étatiques, structurés en cellules présentes dans une soixantaine de pays. Les attentats de Madrid – 11 mars 2004 – et de Londres – 7 juillet 2005 – ont fourni la preuve brutale de la vulnérabilité des sociétés occidentales face à ce nouveau fléau.

L'urgence de la coordination européenne dans la lutte contre le terrorisme est patente. Pourtant, les difficultés en la matière demeurent nombreuses. Les ministères de l'Intérieur n'ont pas l'habitude – c'est un euphémisme – de la coopération transfrontalière. Les systèmes de justice nationaux des pays membres ne sont pas toujours compatibles et les services de renseignement gardent jalousement le fruit de leurs travaux. Certes, entre septembre 2001 et mars 2004, l'UE a fait un effort considérable pour passer outre ces contraintes structurelles, institutionnelles et juridiques. Néanmoins, ce n'est véritablement que depuis les attentats de Madrid que la campagne antiterroriste est passée à la vitesse supérieure. Malgré les faiblesses inhérentes à la coopération en matière de Justice et Affaires intérieures (JAI) en Europe, des mesures de plus en plus draconiennes témoignent en effet de la volonté de la classe politique de relever le défi d'un terrorisme qui passe plus facilement et plus efficacement les frontières que les autorités publiques elles-mêmes.

Toutefois, ce faisant, l'Union européenne a provoqué une levée de boucliers de la part des organisations humanitaires. Comment trouver l'équilibre approprié entre chasse aux terroristes et droits de l'homme? Comment coordonner des dossiers aussi distincts que l'immigration, les réfugiés, la criminalité internationale, le contrôle des frontières et la lutte antiterroriste? Surtout, comment articuler pour le mieux la double nécessité de la riposte immédiate et de la solution à long terme? Cette dernière question rappelle la différence stratégique entre les Etats-Unis, plutôt fixés sur le premier objectif, et l'Union européenne, dont l'action est essentiellement tournée – du moins sur le plan rhétorique – vers le second. Dans l'article qui suit, nous cherchons à mettre en évidence la spécificité de la campagne antiterroriste conduite par l'Union européenne en analysant celle-ci au prisme d'une comparaison transatlantique.

TERRORISME «A L'ANCIENNE» ET «NOUVEAU» TERRORISME

Il existe une différence majeure entre le terrorisme «à l'ancienne», tel que l'Europe l'a connu pendant plus d'un siècle, et le nouveau «super-terrorisme», incarné par le fondamentalisme islamique³. De nombreuses différences, souvent cruciales, séparent ces deux types de terrorisme et deux d'entre elles se détachent en particulier. Dans la plupart des cas de terrorisme «à l'ancienne» – l'anarchisme étant l'exception qui confirme la règle –, il y avait une exigence politique claire, qui concernait en général un espace géostratégique limité, avec possibilité de négociation politique. Avec le super-terrorisme, rien de tout cela n'est vrai, ainsi que l'illustre le proverbe, «*seuls comptent le fusil et le djihad. Pas de*

¹ Article traduit de l'américain par Célia Belin.

² Professeur à la Yale University (Etats-Unis).

³ Ken BOOTH / Tim DUNNE (dir.), *Worlds in Collision : Terror and the Future of Global Order*, Palgrave, New York, 2002; Jan Oskar ENGENE, *Terrorism in Western Europe : Explaining the Trends Since 1950*, Edward Elgar, Londres, 2003; Lawrence FREEDMAN (dir.), *Superterrorism : Policy Responses*, Blackwell, Oxford, 2002; Brian JENKINS, *Terrorism : Current and Long-Term Threats*, Rand, Santa Monica, 2001.

*négociations, pas de conférences, pas de dialogue*⁴. De plus, avec le terrorisme «à l'ancienne», l'objectif, d'après Brian Jenkins, était d'obtenir «*beaucoup de gens qui regardent, peu de gens qui meurent*». Le super-terrorisme recherche quant à lui le nombre de morts maximal. L'acquisition d'armes de destruction massive est seulement une question de temps. Sans surprise, la lutte antiterroriste des deux côtés de l'Atlantique a donc dû modifier assez profondément à la fois ses méthodes et ses approches.

Il convient également de souligner que l'Europe a refusé d'imiter les Etats-Unis et de proclamer à son tour une «guerre mondiale contre la terreur» («*Global war on terror*» ou GWOT)⁵. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion d'une session jointe du Congrès (Sénat et Chambre des Représentants), le 20 septembre 2001, le président Bush avait non seulement déclaré la «guerre» au «*terrorisme de portée mondiale*», mais, en outre, il avait fait une remarque qui avait suscité le courroux de ses amis et alliés à travers le monde : «*chaque nation, dans chaque région du monde, doit maintenant prendre une décision. Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les terroristes*»⁶. Nombreux ont été ceux en Europe qui, à l'instar du ministre des Affaires étrangères français de l'époque, Hubert Védrine, ont perçu cette approche manichéenne du monde comme «*simpliste*». Tenant les propos de Bush comme «*une erreur terrible et irrévocable*»⁷, l'éminent historien britannique Sir Michael Howard explique que «*déclarer la guerre contre la terreur ou même, moins littéralement, contre le terrorisme revient à accorder automatiquement aux terroristes un statut et une dignité qu'ils recherchent et qu'ils ne méritent pas*». Pire encore, insiste-il, la «guerre» ne peut pas être «*remportée*» militairement, alors que c'est précisément ce type de dénouement que le public va attendre.

Dans une certaine mesure, c'est exactement ce qui s'est produit. Malgré les dénis officiels de l'Administration Bush faisant remarquer que cette guerre ne ressemble à aucune autre, celle-ci a maintenant «*acquis une réalité stratégique*», ainsi que le souligne Gilles Andréani. Le champ de la «guerre» a été étendu, au-delà du terrorisme, aux «*Etats voyous*», le long de l'«*axe du mal*» (Bush), mais aussi, potentiellement, à une liste plus longue d'Etats catégorisés aujourd'hui comme «*avant-postes de la tyrannie*» (Rice)⁸. En outre, cette guerre, en particulier celle qui est conduite en Iraq, a permis d'enrôler de nouveaux terroristes dans des proportions jusque-là jamais égalées. En bref, elle a créé une «guerre» entre les terroristes et les Etats-Unis qui n'existait pas auparavant. Même les services de renseignement américains reconnaissent aujourd'hui ce phénomène⁹.

Pour les Européens, tout cela est regrettable mais aussi hautement contre-productif. Selon nombre d'entre eux, mais aussi pour un certain nombre d'Américains¹⁰, cette rhétorique a détourné massivement du «véritable» combat contre le terrorisme en général et contre Al Qaïda en particulier¹¹. En juillet 2005, deux articles de presse ont affirmé que l'Administration Bush avait décidé de renommer sa «guerre» en la désignant par l'acronyme SAVE, pour «*Struggle against violent extremism*» – ou Lutte contre l'extrémisme violent¹². Ce changement acronymique américain (de GWOT à SAVE) s'est accompagné de la

⁴ Andrew MCGREGOR, «Jihad and the rifle alone : 'Abdullah' Azzam and the Islamist Revolution», *Journal of Conflict Studies*, vol. XXIII, n° 2, aut. 2003.

⁵ Pour une critique européenne plus approfondie de cette notion typiquement américaine, cf. Gilles ANDREANI, «The 'War on terror' : good cause; wrong concept», *Survival*, vol. XLVI, n° 4, hiv. 2004-2005, pp. 31-50.

⁶ Discours disponible sur le site Internet www.whitehouse.gov/news/releases/2001/09/20010920-8.html.

⁷ Michael HOWARD, «What's in a name? How to fight terrorism», *Foreign Affairs*, vol. LXXXI, n° 1, janv.-fév. 2002.

⁸ Cette psychose guerrière est résumée de manière pertinente par la remarque suivante, attribuée à Radek Sikorski de l'American Enterprise Institute : «Bagdad, c'est pour les mauviettes. Les vrais hommes vont à Téhéran».

⁹ National Intelligence Council, *Mapping the Global Future : Report of the National Intelligence Council's 2020 Project*, CIA, Washington, 2005, pp. 93-95, disponible sur le site Internet www.foia.cia.gov/2020/2020.pdf. Pour un regard européen sur ce rapport, cf. Philip STEPHENS, «An American map of the future Bush cannot ignore», *Financial Times*, 21 janv. 2005.

¹⁰ Ce point a été souligné à plusieurs reprises par John Kerry à la fin de sa campagne électorale.

¹¹ Sur ce point, cf. Harald MULLER, *Terrorism, Proliferation : a European Threat Assessment*, EU-ISS (*Chaillot Paper* n° 58), Paris, 2003; Philip H. GORDON / Jeremy SHAPIRO, *Allies at War : America, Europe and the Crisis over Iraq*, Brookings, Washington, 2004.

¹² Ou, selon les versions, G-SAVE (G pour Global, plutôt que pour God-Dieu!). Cf. Eric SCHMITT/Thom SHANKER, «New name for 'War on terror' reflects wider US campaign», *New York Times*, 26 juil. 2005; Fred KAPLAN, «Say G-WOT?», *The Slate*, 26 juil. 2005.

nomination de Karen Hughes au poste de sous-secrétaire d'Etat à la Diplomatie publique. Lors de ses auditions publiques de confirmation au Sénat, Mme Hughes a confié aux Sénateurs qu'elle avait l'intention de modifier radicalement l'image de l'Amérique dans le monde musulman grâce à un déploiement astucieux des «quatre E» : engagement, échanges, éducation et responsabilisation/implication (*engagement, exchanges, education and empowerment*)¹³. Il a fallu quatre ans à l'Administration Bush pour commencer à mettre l'accent sur la nécessité, pour cette «lutte», d'être «*plus diplomatique, plus économique, plus politique que militaire*»¹⁴ (Général Richard Myers). Elle se rendra probablement compte que ce changement d'image demandera un peu plus d'efforts que cela...

Quoi qu'il en soit, ce changement n'impressionne pas la majorité des Européens. Lors d'un séminaire sur les Opérations spéciales qui s'est tenu le 8 juin 2005, des responsables britanniques, soulignant que l'expérience du Royaume-Uni en matière d'utilisation de méthodes brutales en Irlande du Nord avait conduit à la conclusion «*pour cinq de tués, combien de... nouvelles recrues?*», ont déploré le peu de signes montrant que les Etats-Unis seraient prêts à assumer un quelconque autre rôle que celui de *leader* de la lutte en cours¹⁵. Suspectant leur public américain de rester sourd à leurs sages conseils, ils n'ont pas caché douter que les responsables américains aient sincèrement été convaincus de ce que leur force militaire devait rester en retrait. Or, un des grands défis que les Européens doivent relever est justement celui de convaincre leurs alliés américains qu'il est essentiel d'adopter une approche holistique face à ce «nouveau» terrorisme. Malheureusement, les Européens eux-mêmes, bien que convaincus que cette nouvelle approche est le chemin à suivre, se demandent encore comment imbriquer les différentes pièces du puzzle.

LA PARTICULARITE DU CONCEPT EUROPEEN DE «LUTTE ANTITERRORISTE»

Quelle est la particularité de l'approche européenne de l'antiterrorisme contemporain? Juste après le 11 septembre 2001, l'Union européenne a tenu des réunions extraordinaires à la fois du Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures (20 septembre 2001) et du Conseil européen (21 septembre 2001). Lors de ces réunions, il a été souligné que la lutte contre le terrorisme était devenu un «*objectif prioritaire*» de l'UE. Bien que l'accent, dans l'immédiat post-11 septembre, ait été clairement mis sur le partage de renseignements, sur la coopération judiciaire et policière, ainsi que sur des mesures contre le financement du terrorisme, il est déjà apparu clairement que l'UE considérait que l'une des dimensions-clefs de la lutte contre le terrorisme passait par une nouvelle approche de ses relations avec les pays tiers, en particulier les pays en développement. Tout en soutenant les efforts américains pour traquer les auteurs des attaques du 11 septembre sur la base de la résolution 1368 du Conseil de sécurité, l'UE a déclaré son intention «*d'évaluer systématiquement [ses] relations avec les pays tiers à la lumière du soutien que ses pays peuvent apporter au terrorisme*». Ce à quoi elle a ajouté : «*l'intégration de tous les pays dans un système mondial de sécurité, de prospérité et de développement amélioré qui soit équitable est la condition pour une communauté de combat contre le terrorisme forte et durable*».

A ainsi été enclenchée une double politique de réaction et riposte immédiate et de dialogue et négociation internationaux sur le long terme. Cela constitue la caractéristique principale de l'approche européenne de la lutte antiterroriste. Celle-ci passe notamment par une coopération étroite avec les Nations Unies. Ainsi que l'a souligné le Coordinateur antiterroriste européen Gijss de Vries devant le Comité contre le terrorisme de l'ONU, en juin 2005 : «*l'UE voit le rôle de l'ONU à relever et résoudre ce défi comme vital. Nous nous engageons à vous soutenir en cela, à travers une mise en place sans équivoque des conventions et des*

¹³ Anne APPLEBAUM, «Think again, Karen Hughes», *Washington Post*, 27 juil. 2005.

¹⁴ Le message a été effectivement clarifié dans le document de février 2003, *National Strategy for Combating Terrorism*, disponible sur le site Internet www.whitehouse.gov/news/releases/2003/02/20030214-7.html, dès la page 1 : «*cette lutte contre le terrorisme international est différente de toutes les autres guerres de notre histoire. Nous ne triompherons pas seuls, pas plus que nous ne gagnerons en utilisant principalement le pouvoir militaire*».

¹⁵ Robert FOX, «GWOT is history. Now for SAVE», *The New Statesman*, 8 août 2005.

résolutions de l'ONU, à travers un soutien politique et moral au rôle de l'ONU dans le monde entier et, à chaque fois que cela est possible, à travers une coopération pratique sur le terrain». En 2004 et 2005, les équipes de l'UE et de l'ONU ont visité ensemble le Maroc, le Kenya, l'Algérie et l'Albanie, pour identifier des programmes d'assistance antiterroriste et les Etats membres de l'UE ont plaidé en faveur de 20 milliards d'euros supplémentaires pour aider l'ONU à atteindre les Objectifs du Millénaire en 2010. De plus, l'Union européenne a vivement soutenu l'adoption de la Convention générale contre le terrorisme de l'ONU et la ratification universelle des 13 conventions onusiennes traitant de la question¹⁶. L'UE semble donc s'attaquer en priorité aux causes profondes du terrorisme, au moins au niveau rhétorique, plutôt que de mener un combat tactique contre ses symptômes.

De leur côté, les Etats-Unis traitent le moins possible de la question des «causes profondes», du moins publiquement¹⁷. Bien que le document américain de *Stratégie nationale pour combattre le terrorisme (US National Strategy for Combating Terrorism)* souligne l'existence des «conditions sous-jacentes» alimentant le terrorisme, telles que la pauvreté, la corruption, les tensions religieuses et ethniques, l'emphase porte moins sur ces conditions elles-mêmes que sur le fait que les terroristes peuvent les «exploiter» pour attirer de nouvelles recrues¹⁸. La *Déclaration sur la lutte contre le terrorisme* de l'UE de mars 2004 met quant à elle plus explicitement l'accent sur la nécessité d'adopter une stratégie de long terme pour traiter les causes profondes du terrorisme¹⁹.

Cette différence d'approche entre l'UE et les Etats-Unis se ressent également lorsqu'on compare leurs stratégies post-11 septembre respectives en matière d'utilisation tactique de l'aide au développement dans la lutte contre le terrorisme. L'aide américaine a augmenté de 38% et a été dirigée de manière spécifique vers des pays considérés comme des foyers de recrutement terroriste, dans le double espoir que l'aide économique réduise le recrutement et contribue à développer de meilleures structures de gouvernance, améliorant ainsi les relations entre ces pays et les Etats-Unis. L'Afghanistan, l'Iraq et le Pakistan en sont de bons exemples. La philosophie de base de l'aide européenne n'a pour sa part pas changé : il s'agit depuis toujours de réduire la pauvreté, avec pour seul objectif de réduire la pauvreté en tant que telle. L'aide européenne n'a d'ailleurs pas été redirigée vers les pays considérés comme des havres de recrutement terroriste. Cette philosophie correspond à «un point de vue sur le long terme, selon lequel le soutien à des mesures de renforcement institutionnel et de croissance économique hors des zones actuellement sous le feu des projecteurs empêchera de nouveaux Etats de devenir des nids à terroristes d'ici cinq à dix ans»²⁰.

Cependant, cette stratégie de long terme, inédite, consistant à attaquer le problème à la racine, n'a qu'une existence rhétorique²¹. Aucune agence gouvernementale ou aucun ministère n'a été créé pour s'occuper de cette question, aucune armée de fonctionnaires ne travaille d'arrache-pied pour s'efforcer de la mettre en pratique. Malgré le caractère vital de cette déclaration de principe, l'UE a laissé cette action entre les mains de l'histoire plutôt que de la confier à des acteurs humains. Un autre élément de la stratégie antiterroriste européenne, les

¹⁶ Cf. le site Internet ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/06_23_final_1373.pdf Il est intéressant de noter que le premier des 150 points du Plan d'action de l'UE implique le «soutien au rôle-clef de l'ONU» dans la lutte antiterroriste.

¹⁷ Le document *US National Strategy* ne comporte qu'une seule allusion explicite aux Nations Unies, même s'il fait fréquemment référence à la résolution 1373 du Conseil de sécurité (28 septembre 2001) sur la coopération internationale contre le terrorisme.

¹⁸ *National Strategy for Combating Terrorism*, pp. 6 et 22, disponible sur le site Internet : www.whitehouse.gov/news/releases/2003/02/20030214-7.html.

¹⁹ Disponible sur le site Internet ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/79635.pdf. «Objectif 6 : trouver la parade aux facteurs qui contribuent à alimenter le terrorisme et à grossir ses rangs». Il est intéressant de remarquer que, dans la Déclaration jointe Etats-Unis-Union européenne de juin 2004, des éléments-clés du document européen («les liens entre les convictions religieuses ou politiques extrémistes, ainsi que les facteurs socio-économiques ou autres, et le soutien au terrorisme») ont été abandonnés au profit d'objectifs tels que la promotion de «la démocratie, l'augmentation des échanges commerciaux et la liberté».

²⁰ Center for Strategic and International Studies, *The Transatlantic Dialogue on Terrorism : Initial Findings*, Washington, août 2004, p. 10. Ce rapport met en lumière les points d'accord et de désaccord entre les Etats-Unis et l'Union européenne en matière de lutte contre le terrorisme.

²¹ De plus, il faut ajouter que sur la plupart des listes de problèmes à aborder, cette stratégie figure en général à la fin de la liste (sixième des sept objectifs de l'Union européenne).

réponses régulatrices immédiates, a en revanche mobilisé des milliers d'acteurs et de responsables officiels.

A l'origine, la mise en place et surtout la coordination de mesures antiterroristes étaient inégales et insuffisantes, en dépit de nombreuses avancées réalisées entre 2001 et 2004 dans le cadre de la campagne coordonnée de l'UE contre le terrorisme²² et malgré l'identification du terrorisme comme la première des cinq menaces-clefs aux intérêts européens dans la Stratégie européenne de sécurité (SES) adoptée en décembre 2003²³. Dans un rapport de mars 2004, Javier Solana remarquait ainsi que «*les instruments étaient mal utilisés et/ou mal compris par les autorités judiciaires et policières de certains Etats membres*»²⁴.

Il a fallu attendre les attaques terroristes de Madrid le 11 mars 2004 pour que l'Union européenne accélère considérablement ses activités antiterroristes, notamment *via* la nomination d'un Coordinateur antiterroriste européen, Gijs de Vries, dont la tâche principale consiste à assurer une coordination maximale entre les différents ministères de la Justice et de l'Intérieur de l'UE. Le 25 mars 2004, l'Union européenne a publié une *Déclaration pour combattre le terrorisme*, dans laquelle elle a annoncé un plan d'action axé autour de sept objectifs stratégiques²⁵ et près de 150 initiatives. Le Plan d'action²⁶ est évalué et remis à jour tous les six mois. Un paquet complet JAI – le Programme de La Haye – a été adopté en novembre 2004 lors d'une réunion spéciale du Conseil européen. Ces objectifs ont été définis comme suit : «*le Conseil européen considère que le projet commun de renforcement de la zone de liberté, de sécurité et de justice est vital pour assurer la sécurité des communautés, la confiance mutuelle et l'Etat de droit à travers l'Union. La liberté, la justice, le contrôle aux frontières, la sécurité intérieure et la prévention du terrorisme devraient désormais être considérés comme indivisibles dans l'ensemble de l'Union*».

Dès décembre 2004, lors de la réunion du Conseil européen à Bruxelles, des progrès substantiels ont été constatés dans les domaines-clefs suivants : lutte contre le financement du terrorisme, coopération policière, sécurité des frontières et des transports, relations extérieures, coopération des services de renseignement, protection des infrastructures critiques, stratégie de long terme sur la question de la radicalisation et du recrutement des terroristes. L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne – également appelée «Agence frontalière européenne» ou «Frontex» –, attendue depuis longtemps, a commencé ses travaux le 25 mai 2005 à Varsovie, avec une liste de six tâches très spécifiques²⁷.

Une comparaison superficielle de la *Déclaration pour combattre le terrorisme* de l'Union européenne (mars 2004) et de la *Stratégie nationale pour combattre le terrorisme* des Etats-Unis²⁸ (février 2003) peut conduire à conclure que les deux blocs sont tout à fait sur la même longueur d'onde. En effet, il n'y a rien dans l'approche d'un des deux camps qui ne soit repris sous une forme ou une autre par celle de l'autre camp. Les deux reconnaissent, par exemple,

²² *European Union Factsheet : the EU and the Fight Against Terrorism* (mis à jour en février 2005), disponible sur le site Internet ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/europa.pdf.

²³ *A Secure Europe in a Better World*, disponible sur le site Internet ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/78367.pdf.

²⁴ En mars 2004, cinq Etats membres n'avaient toujours pas adopté le mandat d'arrêt européen et trois la définition commune du terrorisme, tandis que seuls neuf d'entre eux avaient adopté la décision cadre sur les équipes communes d'enquête. Le Rapport Solana est accessible sur le site Internet www.statewatch.org/news/2004/mar/10eu-intel-centre.htm.

²⁵ 1) Fortifier le consensus international et accroître les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme; 2) Réduire l'accès des terroristes aux ressources financières et autres ressources économiques; 3) Développer au maximum les moyens dont disposent les organes de l'UE et les Etats membres pour identifier les terroristes, enquêter à leur sujet et les poursuivre et pour empêcher les attentats terroristes; 4) Assurer la sécurité des transports internationaux et l'efficacité des systèmes de contrôle aux frontières; 5) Développer la capacité des Etats membres à faire face aux conséquences d'un attentat terroriste; 6) Trouver la parade aux facteurs qui contribuent à alimenter le terrorisme et à grossir ses rangs; 7) Cibler les actions menées dans le cadre des relations extérieures de l'UE sur des pays tiers prioritaires, dont la capacité de lutte contre le terrorisme ou la détermination à lutter contre ce fléau doivent être améliorées. Document disponible sur le site Internet ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/79635.pdf.

²⁶ Document disponible sur le site Internet ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/web097781.en.pdf.

²⁷ Coordination de la coopération opérationnelle; formation des gardes-frontières nationaux; analyses de risques; suivi de la recherche; assistance technique et opérationnelle des Etats membres; organisation des opérations de retour conjointes. Document disponible sur le site Internet europa.eu.int/scadplus/leg/en/lvb/133216.htm.

²⁸ *National Strategy for Combating Terrorism*, p. 1, disponible sur le site Internet www.whitehouse.gov/news/releases/2003/02/20030214-7.html.

que cette stratégie se mène sur le long terme, qu'elle ne peut mener à une «victoire» ou à une «défaite» soudaine et que la force militaire ne peut constituer qu'une petite partie de l'attaque générale. Au sommet de Dromoland Castle, en Irlande, le 26 juin 2004, les dirigeants de l'UE et des Etats-Unis ont publié une *Déclaration transatlantique pour combattre le terrorisme*²⁹, qui constitue une synthèse parfaite des deux documents précédents, structurée en un accord contenant les sept objectifs stratégiques du texte européen.

Il ne fait aucun doute que la coopération antiterroriste transatlantique s'est considérablement accrue en volume et en substance depuis le 11 septembre 2001. Le partage de renseignements n'a jamais été aussi intense et efficace – avec de très nombreux échanges franco-américains, que le président Bush a reconnu comme étant cruciaux. La coopération policière et judiciaire s'est considérablement intensifiée. Le 28 juin 2003, les deux camps ont conclu un Accord d'extradition et d'assistance légale mutuelle facilitant l'extradition pour beaucoup plus de délits que précédemment³⁰. Malgré de sérieuses hésitations européennes, les deux camps se sont mis d'accord en mai 2004 pour se communiquer les bases de données de noms de voyageurs – *Passenger Name Records* ou PNR – lors de voyages internationaux. Des accords sur la sécurité du transport de conteneurs – *Container Security Initiative* – ont été conclus en septembre 2004, permettant entre autres une coopération douanière plus étendue et une vérification plus facile des cargos de conteneurs par les officiels américains dans les ports européens. La création d'équipes communes d'enquête, qui pourront opérer aux Etats-Unis et en Europe, a été programmée. Un Dialogue sur la sécurité des frontières et des transports aux implications variées contribue à rapprocher les deux camps sur les questions de données biométriques et de policiers du ciel. Une importante coopération juridique et bancaire a été mise en place pour lutter contre le financement du terrorisme. De nouvelles mesures de coopération ont été prises pour traiter les cas d'attaque terroriste, y compris ceux d'attaque impliquant des agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

Le résultat est un important agrégat d'accords, dont la plupart auraient été virtuellement inimaginables il y a seulement cinq ans. Cependant, si ces accords ont conduits à des mesures antiterroristes juridiques, administratives et techniques, ils n'ont pas entraîné d'harmonisation ou de renforcement de la stratégie elle-même.

LES LIMITES DE LA COORDINATION ANTITERRORISTE EUROPEENNE

Toute cette législation est impressionnante, mais elle n'est pas dépourvue de limites. Un rapport récent soutient que l'UE est sérieusement gênée dans sa campagne collective contre le terrorisme par deux facteurs principaux. Premièrement, l'Union européenne n'est pas un Etat : elle ne peut donc ni arrêter ni poursuivre en justice des terroristes et ne peut pas non plus utiliser des espions ou des satellites pour les traquer. La grande majorité du travail de lutte antiterroriste est réalisée au niveau des Etats membres et même la coopération transfrontalière est conduite dans l'immense majorité des cas au niveau bilatéral et non européen. C'est cette situation que l'UE a cherché à corriger par son dynamisme juridique depuis 2004, mais la pratique reste encore bien différente de la théorie. En second lieu et cela est peut-être ce qui prime, un grand nombre de services publics et la plupart des ministères sont impliqués dans la lutte antiterroriste. Or, ainsi que le souligne Keohane : «*les gouvernements nationaux éprouvent des difficultés à coordonner leurs propres ministères et agences impliqués dans la lutte antiterroriste. Essayer de coordonner l'effort collectif de 25 gouvernements au niveau européen se révèle d'une difficulté exponentielle*»³¹. Une autre étude majeure sur la question arrive aux mêmes conclusions : «*l'effort européen de lutte antiterroriste relève plus d'une déclaration de bonnes intentions que de faits tangibles*»³².

Certains défis de la coordination peuvent sembler paradoxaux. Par exemple, le Coordinateur antiterroriste européen, Gijs de Vries, n'a d'autre pouvoir effectif que ses propres dons de persuasion : il n'a pas d'argent, ne peut pas être à l'origine de nouvelles législations et ne peut pas présider de rencontre entre les ministres européens de la Justice ou des Affaires étrangères

²⁹ Disponible sur le site Internet ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/10760EU_US26.06.04.pdf.

³⁰ Une clause spéciale (art. 13) sur la peine capitale stipule clairement que l'UE n'extradera pas d'accusé si celui-ci ou celle-ci peut être soumis à la peine de mort.

³¹ Daniel KEOHANE, *The EU and Counter-Terrorism*, CER, Londres, mai 2005, p. 3. Pour une version plus courte des mêmes arguments, cf. IISS, «The EU's role in counter-terrorism : coordination and action», *Strategic Comments*, vol. XI, n° 2, mars 2005.

³² Jonathan STEVENSON, *Counter-Terrorism : Containment and Beyond*, OUP (*Adelphi Paper* n° 367), 2004, p. 53

afin de décider d'un agenda de lutte antiterroriste. Si, comme cela est le cas dans de nombreux autres aspects de l'intégration européenne, les Etats membres ont logiquement compris le besoin d'une coordination et se sont mis d'accord pour la faciliter, ils se sont en revanche par la suite dérobés face à la nécessité de donner au responsable du poste le pouvoir politique nécessaire pour mener à bien sa mission³³. Non seulement de Vries se bat pour faciliter la coordination entre la Commission et le Conseil, mais il doit également se frayer un chemin au milieu des rivalités entre des agences telles que Europol, Eurojust, le groupe de travail sur le terrorisme de l'UE – composé de responsables des ministères de l'Intérieur nationaux –, la Task Force des chefs de police des Etats membres, le Groupe antiterroriste de l'UE – composé des responsables des renseignements intérieurs nationaux –, le Centre d'évaluation de la menace extérieure et bien d'autres. De nombreuses propositions, émanant d'organisations aussi diverses que la Chambre des Lords britannique³⁴ ou de *think tanks* privés³⁵, ont été énoncées dans l'optique de créer un organisme transnational avec une véritable autorité en matière antiterroriste, mais il est fort peu probable qu'elles soient suivies d'effet.

La réticence des autorités nationales à partager des informations a presque totalement réduit en poussière les propositions post-attentats de Madrid tendant à créer une CIA à l'européenne. Les cinq principaux pays collecteurs de renseignements européens (Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie et Espagne) refusent d'envisager cette évolution. Cependant, le fait que ces mêmes pays aient, depuis mai 2003, organisé des rencontres de coordination entre les responsables de leur ministère de l'Intérieur – le G-5 – démontre qu'ils ne sont pas opposés à une coopération en tant que telle. En mars 2005, ils ont avancé d'un pas en établissant un réseau commun d'échange d'information et d'alerte, basé à Grenade. De telles mesures sont très controversées au sein des organisations de défense des droits de l'homme et des libertés publiques³⁶ et, ce, bien que, jusqu'à présent – y compris si on considère les attentats de Londres en juillet 2005 –, elles se soient montrées relativement inefficaces.

Le problème fondamental réside ici précisément dans la notion d'«indivisibilité» utilisée dans le Programme de La Haye mentionné précédemment. L'étendue des domaines concernés couvre une large gamme de questions et d'acteurs et il n'est donc pas facile de les rendre opérationnellement «indivisibles». Pour prendre simplement deux catégories d'activités, le terrorisme et l'immigration, les problèmes de l'«indivisibilité» apparaissent de manière immédiate et évidente. Les politiques d'immigration sont devenues indissociables d'autres domaines politiques, techniquement assez distincts, comme les politiques de réfugiés, d'asile et de criminalité transnationale, en particulier la traite des êtres humains. Suite aux diverses guerres de déstabilisation survenues aux frontières de l'UE, des pressions massives de réfugiés – les conflits des Balkans en ont créé à eux seuls environ 3 millions – et de demandeurs d'asile se sont couplées, depuis 1989, aux pressions migratoires «normales». De plus, au cours des dix dernières années, la traite des êtres humains a connu une grande période de croissance, venant ainsi augmenter la pression migratoire générale. Trois routes en particulier sont devenues de véritables autoroutes florissantes de l'immigration illégale³⁷. La tâche consistant à tenter de coordonner les réponses à ces différentes pressions migratoires tout en les traitant comme des éléments séparés est pratiquement impossible³⁸. En ce qui concerne le terrorisme, l'«indivisibilité» pose autant de problèmes qu'elle en résout. Un article récent de Philippe Errera a identifié «trois cercles de menaces» du terrorisme islamiste³⁹, aujourd'hui

³³ Les limites au pouvoir réel de Javier Solana, Haut Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune de l'UE, constituent un autre cas très intéressant.

³⁴ House of Lords, European Union Committee, «After Madrid: the EU's Response to Terrorism», mars 2005, disponible sur le site Internet : <http://www.publications.parliament.uk/pa/ld200405/ldselect/ldcom/53/53.pdf>.

³⁵ Daniel KEOHANE et Adam TOWNSEND, «A joined-up EU security policy», *CER Bulletin*, décembre 2003/janvier 2004.

³⁶ Ex : <http://www.cybertime.net/~ajgood/places.html>

³⁷ Valsamis MITSILEGAS / Jorg MONAR / Wyn REES, *The EU and Internal Security*, Palgrave/Macmillan, 2003; Wyn REES, «The external face of internal security», in Christopher HILL / Michael SMITH (dir.), *International Relations of the European Union*, Oxford University Press, 2005.

³⁸ Je laisse le soin à d'autres experts, en particulier Didier Bigo, de traiter de ce problème spécifique : Didier BIGO / Elspeth GUILD (dir.), *Controlling Frontiers: Free Movement Into and Within Europe*, Ashgate, 2005; Didier BIGO, *Les Nouveaux Enjeux de l'(in)sécurité en Europe: terrorisme, guerre, sécurité intérieure, sécurité extérieure*, L'Harmattan, Paris, 2005.

³⁹ Philippe ERRERA, «Three circles of threat», *Survival*, vol. XLVII, n° 1, print. 2005.

confondus dans un amalgame opérationnel inefficace. Cet article est, dans une certaine mesure, une réponse à George Bush, lequel a déclaré, au cours d'un entretien avec Bob Woodward, que, en tant que fan de baseball, il avait besoin d'une «fiche de score» (*scorecard*). Les trois cercles identifiés par P. Errera sont les dirigeants d'Al Qaïda, les groupes locaux proches de l'idéologie d'Al Qaïda mais qui restent largement «territorialisés» et les Djihadistes ou les groupes d'individus qui devraient être considérés comme des «franchisés locaux maison» de la grande cause islamiste. Les poseurs de bombes de Londres en juillet 2005 sont un exemple classique de ce dernier cercle. On peut soutenir que ce type de terroriste est le plus problématique de tous. Cependant, ce problème est aussi celui qui est le moins lié à l'immigration. Tous ces groupes doivent être compris et combattus de manière différente. De plus, la relation existant entre les politiques appropriées pour traiter des différents enjeux antiterroristes d'une part et les politiques d'immigration d'autre part est au mieux faible, au pire inexistante. Comme le suggère un récent article, la coordination effective des politiques d'immigration fait une large place à l'improvisation, plutôt que d'être l'aboutissement d'un processus de décision vertical découlant de lois récentes sur la lutte antiterroriste⁴⁰.

LES DIFFERENCES PERSISTANTES ENTRE L'UE ET LES ETATS-UNIS

Philippe Errera, dans son évaluation des «trois cercles de menace», conclut en s'interrogeant sur la capacité de la lutte antiterroriste à réconcilier les approches, les méthodes et les destins des Etats-Unis et l'Union européenne de la même manière que le communisme l'avait fait pendant la Guerre froide. Il conclut, quelque peu pessimiste, en suggérant que cela peut s'avérer impossible, «mais nous ne pouvons pas le savoir tant que nous n'avons pas essayé»⁴¹. Du point de vue strict des politiques de sécurité et de défense, la lutte antiterroriste post-11 septembre a eu des conséquences regrettables pour les relations transatlantiques.

Au-delà des divergences sur la «guerre mondiale contre la terreur» soulignées ci-dessus, l'Administration Bush a été fortement critiquée en Europe pour sa conduite de la guerre. Un des principaux points de désaccord concerne la politique consistant à construire des «coalitions de volontaires» au lieu d'utiliser les structures existantes et les ressources de l'Alliance atlantique⁴². Le slogan selon lequel «la mission détermine la coalition», avec ses connotations unilatéralistes, a profondément ébranlé l'OTAN. Dans leur hâte à poursuivre la «guerre mondiale contre la terreur», les Etats-Unis sont perçus par de nombreux Européens – et encore plus d'Américains – comme ayant, dans les faits, abandonné le multilatéralisme et sonné le glas de l'OTAN.

Une autre objection majeure formulée par les Européens concerne la doctrine de «guerre préemptive». Celle-ci est perçue non seulement comme un abandon des approches stratégiques de dissuasion et d'endiguement, caractéristiques du monde post-1945, mais aussi comme une manière de brouiller les distinctions entre acteurs étatiques et acteurs non étatiques⁴³. De plus, dans la mesure où la guerre en Iraq est vue comme une «erreur»⁴⁴ par les Européens, ceux-ci ont le sentiment qu'elle a contribué à une augmentation du recrutement terroriste plutôt qu'à une diminution, à la création d'un Moyen-Orient plus instable plutôt que stable et à une dégradation plutôt qu'à une amélioration des relations entre «Occident» et Islam⁴⁵. L'Union européenne, région du monde où la présence de l'Islam augmente progressivement, s'inquiète de ce que la «guerre» contre le terrorisme conduite par Bush soit ressentie comme une guerre

⁴⁰ Sandra LAVENEX / Emek M. UÇARER, «The external dimension of Europeanization : the case of immigration policies», *Cooperation and Conflict*, vol. XXXIX, n° 4, 2004.

⁴¹ Philippe ERRERA, *op. cit.*, p. 85.

⁴² Jolyon HOWORTH *et alii*, «L'impact sur les organisations de défense du concept de 'Coalition de circonstance'», *IFRI/DAS*, Paris, 2004, 84 p.

⁴³ François HEISBOURG, «A work in progress : the Bush Doctrine and its consequences», *The Washington Quarterly*, vol. XXVI, n° 2, print. 2003, pp. 75-88; Lawrence FREDMAN, «Prevention, not pre-emption», *The Washington Quarterly*, vol. XXVI, n° 2, print. 2003, pp. 105-114.

⁴⁴ Dans un sondage réalisé par la BBC en janvier 2005 dans de nombreux pays européens, 80 à 90% des personnes interrogées pensaient que c'était le cas.

⁴⁵ Comme l'a déclaré Chris Patten, Commissaire européen chargé des relations extérieures, dans un discours devant le Parlement européen le 15 septembre 2004 : «est-ce que le monde d'aujourd'hui est plus sûr que celui d'avant la chute de l'épouvantable Saddam? Est-ce que le terrorisme international est en déclin? Avons-nous construit des ponts entre l'Islam et l'Occident? Est-ce que la seule superpuissance mondiale est plus respectée à travers le monde? Les citoyens de nos démocraties ont-ils été traités d'une manière qui les encouragera à accorder à leur gouvernement le bénéfice du doute la prochaine fois qu'ils apprendront que la force sera utilisée préemptivement pour faire face à une menace imminente? Je pose simplement les questions. Les honorables membres de cette assemblée répondront par eux-mêmes.» Cf. également Chatham House Middle East Program Report, *Iraq in Transition : Vortex or Catalyst?*, RIIA, Londres, sept. 2004.

contre l'Islam et attise les tendances djihadistes de certains groupes⁴⁶. L'Europe est également préoccupée par les stratégies américaines pour «gagner la paix» en Iraq : les Etats-Unis sont accusés d'avoir mal évalué les défis de la démocratisation en Iraq et, peut-être injustement, de souhaiter s'orienter trop vite vers une «stratégie de sortie de guerre»⁴⁷.

Bien que l'UE ait déclaré depuis le départ que les instruments de la PESD joueraient un rôle dans la campagne contre le terrorisme⁴⁸ et bien qu'elle ait insisté régulièrement sur le fait qu'une composante militaire serait une part nécessaire de cette campagne⁴⁹, elle n'a jamais expliqué en détail quel rôle en particulier elle prévoyait pour ses instruments militaires. L'approche européenne de la lutte antiterroriste laisse cette question sans réponse. Cela constitue pourtant une autre différence, significative, avec l'approche américaine.

Enfin, les critiques européennes portent sur le mépris des Etats-Unis vis-à-vis des normes de droit international, à la fois au regard de la Convention de Genève et des droits de l'homme⁵⁰. Le *Patriot Act* et ses restrictions sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, toutes explicitement protégées par la *Charte des droits fondamentaux* de la Constitution européenne, ont créé beaucoup d'agitation. Ce thème est régulièrement soulevé par les officiels européens de l'antiterrorisme en visite aux Etats-Unis⁵¹. Il constitue également la principale inquiétude des analystes européens qui étudient l'impact de la «guerre mondiale contre la terreur» sur les libertés fondamentales et les droits de l'homme⁵².

Après les élections de novembre 2004, tous les dirigeants européens ont exprimé leur souhait d'un nouveau départ avec l'Administration Bush⁵³. La tournée de Condoleezza Rice début 2005, «*offensive de charme*» en Europe, a préparé le terrain pour une venue encore plus constructive de George W. Bush en février. Dans son discours à Bruxelles, le Président a remercié ses alliés européens pour leur «*coopération étroite dans la guerre contre le terrorisme*»⁵⁴. Il a été applaudi poliment. Deux semaines plus tard, Bush annonçait son soutien à la stratégie européenne d'«*engagement constructif*» avec l'Iran. La déclaration a été prudemment commentée à travers l'Europe. Les éditorialistes ont salué le ton adouci de la nouvelle Administration Bush et ont spéculé sur la possibilité d'une nouvelle période de convergence. À l'aube du printemps 2005, les analystes de chaque côté de l'Atlantique attendaient avec impatience une preuve ferme qu'une nouvelle ère d'harmonie transatlantique venait de s'ouvrir. Elle reste encore à venir.

* *
*

Suite aux attentats mortels de Londres du 7 juillet 2005 et aux attentats manqués du 21 juillet, les autorités britanniques et européennes ont introduit des mesures draconiennes pour contrer la nouvelle menace des «*kamikazes maison*» tels que les a appelés *Le Monde*⁵⁵. Lors

⁴⁶ «Ben Laden [...] a réussi à capitaliser sur l'amertume croissant de la diaspora musulmane, en particulier en Europe» : Centre for Strategic and International Studies], *The Transatlantic Dialogue on Terrorism : Initial Findings*, Washington, août 2004, p. 6.

⁴⁷ Simon CHESTERMAN, «Bush, the United Nations and nation-building», *Survival*, vol. XLVI, n° 1, print. 2004; Toby DODGE, «A sovereign Iraq?», *Survival*, vol. XLVI, n° 3, aut. 2004.

⁴⁸ Lors du Conseil européen extraordinaire du 21 septembre 2001, l'Union européenne avait déjà déclaré que, pour lutter efficacement contre le terrorisme, il serait nécessaire de «*rendre la PESD opérationnelle au plus vite*».

⁴⁹ Cela a été exprimé pour la première fois dans la Déclaration sur la contribution de la PESD, y compris la PESD, à la lutte contre le terrorisme, adoptée en Annexe V des Conclusions des Présidents lors du sommet du Conseil européen à Séville, le 22 juin 2002.

⁵⁰ Adam ROBERTS, «Law and the use of force after Iraq», *Survival*, vol. XLV, n° 2, été 2003, pp. 31-56; Christopher GREENWOOD, «International law and the 'war against terrorism'», *International Affairs*, vol. LXXVIII, n° 2, avr. 2002.

⁵¹ Comme Gijs de Vries lors de sa première visite à Washington en mai 2004 : «*nous devons veiller à préserver et protéger les droits et les libertés, les principes et les valeurs que les terroristes cherchent à détruire*» (Discours tenu devant le CSIS, le 13 mai 2004, pp. 2-3.)

⁵² Monica DEN BOER, *9/11 and the Europeanisation of Anti-Terrorism Policy : a Critical Assessment*, Notre Europe (Policy Paper n° 6), Paris, sept. 2003.

⁵³ Cf. par exemple Michel BARNIER, «A letter to America», *Wall Street Journal*, 8 nov. 2004; Thomas FERENCZI, «L'Union européenne veut adresser un message positif», *Le Monde*, 21 janv. 2005.

⁵⁴ Discours de Bush au Concert Noble à Bruxelles, le 21 février 2005, disponible sur le site Internet www.whitehouse.gov/news/releases/2005/02/20050221.html.

⁵⁵ Editorial, *Le Monde*, 15 juil. 2005.

de la réunion extraordinaire du Conseil JAI le 13 juillet, un plan en vingt-cinq points a été esquissé pour renforcer la poursuite et les enquêtes antiterroristes transfrontalières, intensifiant les efforts des précédents plans⁵⁶. La France a annoncé qu'elle réintroduisait la vérification des passeports aux frontières, suivie rapidement dans cette démarche par l'Espagne⁵⁷. Le gouvernement britannique a introduit une nouvelle législation, composée de mesures à la nécessité manifeste – comme interdire l'entrée sur le territoire britannique à des étrangers qui apportent leur soutien au terrorisme –, mais aussi de propositions controversées – criminaliser non seulement l'incitation au terrorisme, mais aussi tout ce qui semble «fermer les yeux sur», «glorifier» ou «justifier» le terrorisme partout dans le monde. Les organisations de défense des droits de l'homme, mais aussi le *New York Times*⁵⁸ ont déploré la déportation d'«extrémistes», définis apparemment comme des individus aux «opinions considérées comme extrêmes par le gouvernement», et l'adoption de mesures plus dures contre les individus naturalisés par rapport aux citoyens de souche. Les autorités européennes, dans leur hâte de prouver à leur public leur volonté d'écraser les terroristes, semblent se ruer toutes dans le même sens, dans la direction tracée par leurs stratégies d'avant le 7 juillet.

Beaucoup de ses mesures sont accueillies favorablement par le public britannique. Dans une certaine mesure, la Grande-Bretagne, un des derniers bastions de l'humanisme progressiste, a commencé à s'aligner sur la culture antiterroriste d'un pays comme la France. Cette dernière, dans le cadre de la politique «tolérance zéro» de son ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a pratiqué sans inhibition l'expulsion, principalement vers l'Afrique du Nord, de musulmans qui avaient recommandé de battre sa femme «à la façon islamiste correcte», avaient traité les Juifs de «singes» ou incité au *Djihad*. Cependant, des têtes plus froides se sont interrogées pour savoir si le remède n'allait pas s'avérer pire que le symptôme. Un rapport du gouvernement britannique en mai 2004 a suggéré qu'il pourrait y avoir jusqu'à 10 000 sympathisants actifs d'Al Qïeda en Grande-Bretagne. De même, un rapport conjoint des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères a estimé que «seuls» 1% des musulmans britanniques étaient des terroristes potentiels, un chiffre qui représente environ 16 000 personnes⁵⁹. Le danger est qu'une législation draconienne peut produire précisément le résultat que les experts britanniques ont constaté en Irlande : le recrutement terroriste va tout simplement s'accélérer⁶⁰. Cette crainte est à l'origine du rejet, par la Chambre des Communes britanniques, de la proposition de Tony Blair visant à étendre la période de garde à vue jusqu'à 90 jours⁶¹.

Toute tentative de rendre «indivisible» la gamme de politiques couvertes par le Programme de La Haye, dans lequel les terroristes, les immigrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les passeurs et les barons de la drogue bénéficient du même programme de «Liberté, justice et sécurité», risque de se révéler contre-productive sur le terrain. Il est déjà l'heure de procéder à une réévaluation⁶².

⁵⁶ Cf. le site Internet ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/jha/85703.pdf.

⁵⁷ Michel RADU, «London 7/7 and its impact», Foreign Policy Research Institute, Philadelphia, 26 juil. 2005.

⁵⁸ «Tony Blair's antiterrorism package», *New York Times*, 19 août 2005.

⁵⁹ David LEPPARD / Nick FIELDING, «The hate», *Sunday Times*, 11 juil. 2001.

⁶⁰ IISS, «Islamist terrorism in London : unsettling implications», *Strategic Comments*, vol. XI, n° 5, juil. 2005 : «les tensions intercommunautaires, attisées par les efforts policiers et de renseignements et la mise en place d'une législation antiterroriste plus intrusive, pourraient rendre les radicaux encore plus enclins à la violence sur le moyen terme».

⁶¹ «Blair bashing», *The Economist*, 12 nov. 2005, p. 13; «After the defeat», *The Economist*, 12 nov. 2005, pp. 59-60.

⁶² Dans un éditorial du *Monde*, Jean-Marie Colombani propose dix leçons fondamentales, espérant qu'elles aideront les Européens à apprendre à «vivre avec le terrorisme» : Jean-Marie COLOMBANI, «Vivre avec le terrorisme», *Le Monde*, 27 juil. 2005.